

LES EAUX EN BOUTEILLE

Fiche-conseil n° 37

[mise à jour : octobre 2015]



L'eau est indispensable au bon fonctionnement de l'organisme. Un adulte en bonne santé devrait absorber un litre à un litre et demi de liquide par jour, en plus de l'eau apportée par les aliments (fruits, légumes, produits laitiers...).

Pour satisfaire ces besoins, la meilleure boisson est l'eau, qu'elle soit du robinet (filtrée ou non) ou en bouteille.

Voir aussi [fiche-conseil n°34 : «Les filtres à eau à usage domestique»](#)

La qualité de l'eau fournie par le réseau est sévèrement contrôlée. Elle convient normalement à tous et pour tous les usages.

Voir aussi [fiche-conseil n°70 : «l'eau du robinet, origine, potabilité»](#)

L'eau en bouteille garde cependant ses adeptes, malgré son prix très élevé quand on le compare à celui de l'eau du robinet (cf. infra «les coûts de l'eau en bouteille»).

En moyenne chaque Belge consomme 116 litres d'eau en bouteille (FIEB, 2013), soit plus que la France (114) ou le Royaume-Uni (28 litres) mais moins que l'Allemagne (168 litres).

LES TYPES D'EAUX EN BOUTEILLE

Le consommateur ignore souvent la grande diversité des eaux en bouteille. En effet, les bouteilles se ressemblent mais les produits peuvent être très différents. Ils se répartissent en trois catégories : les eaux de table, les eaux de source et les eaux minérales naturelles. Dans notre consommation d'eau en bouteille, ce sont les eaux de source (22%) et minérales naturelles (76%) qui se taillent la part du lion, les eaux de table ne représentant que 2%.

Les eaux de table

Il s'agit d'eau du robinet (ou de puits, de lacs...), mise en bouteille, après traitement, et parfois, ajout de minéraux. Elles sont de composition variable, souvent gazéifiées et éventuellement déchlorées. Elles doivent satisfaire aux prescriptions légales définies dans l'Arrêté royal du 14 janvier 2002 (.PDF) relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (e.a basé sur la Directive 98/83 CE)

Les eaux de source

Les eaux de source, comme leur nom l'indique, proviennent d'une source souterraine. Elles doivent être bonnes à la consommation sans avoir subi d'autres traitements que la séparation des matières en suspension et des composés instables par des procédés physiques. Le retrait ou l'adjonction de gaz carbonique sont aussi autorisés. La qualité des eaux de source dépend des caractéristiques géologiques de la nappe et des voies souterraines suivies.

Réglementation : [Arrêté royal du 8 février 1999 concernant les eaux minérales naturelles et les eaux de source \(.PDF\)](#) (modifié

par [l'arrêté royal du 15 décembre 2003 — Erratum \(.PDF\)](#) et [l'arrêté royal du 15 décembre 2003 \(.PDF\)](#))

Le producteur est obligé de conditionner l'eau sur les lieux de captage dans des récipients clos destinés au consommateur.

Les eaux minérales naturelles

Comme les eaux de source, les eaux minérales naturelles proviennent d'une source souterraine. Par contre elles ne peuvent subir que quelques traitements limités (adjonction de CO₂, séparation d'éléments indésirables comme le fer, le soufre...) et doivent être embouteillées sur place.

Elles se distinguent en outre par :

- leur nature, caractérisée par leur teneur en minéraux, oligo-éléments ou autres constituants et, le cas échéant, par certains effets sur la santé ;
- la stabilité de leur composition, température et les autres caractéristiques essentielles.

Certaines sont naturellement gazeuses.

L'appellation «eau minérale naturelle» (EMN) est définie par la directive européenne 2009/54/CE.

Certaines eaux minérales sont fortement minéralisées. Les eaux wallonnes, quant à elles sont caractérisées par une faible (voire très faible) minéralisation.

Du fait de leur minéralisation, les eaux minérales naturelles ne doivent pas respecter tous les paramètres de potabilité qui s'appliquent aux eaux de distribution. Certaines eaux sont par exemple trop minéralisées que pour être potables selon la définition appliquée à l'eau du robinet.

Ces eaux-là (une fraction des eaux minérales naturelles) ne posent pas de problèmes aux personnes en bonne santé mais sont déconseillées pour une consommation régulière. Au quotidien - et si l'on choisit une eau en bouteille... - mieux vaut boire une eau peu minéralisée ou changer régulièrement de marque.

On peut classer les eaux en fonction de leur minéralisation:

- EMN très faiblement minéralisée : résidu sec inférieur ou égal à 50 mg/l
- EMN oligominérale ou faiblement minéralisée : résidu sec inférieur ou égal à 500 mg/l
- EMN riche en sels minéraux: résidu sec supérieur ou égal à 1500 mg/l

Étiquetage des eaux en bouteille

Toutes les informations utiles se trouvent sur l'étiquette de l'eau que vous souhaitez acheter.

Sa dénomination doit y figurer : «eau de table», «eau de source», «eau minérale naturelle».

La dénomination des eaux minérales et des eaux de source peut être complétée par une des mentions suivantes :

- naturellement gazeuse;
- renforcée au gaz de la source;
- avec adjonction de gaz carbonique.
- Ces mentions peuvent être remplacées par une des mentions :
- «gazéifiée», «gazeuse» ou «pétillante»;
- totalement dégazéifiée ou dégazéifiée;
- partiellement dégazéifiée.

La commercialisation sous plusieurs désignations commerciales d'une eau minérale naturelle ou d'une eau de source provenant d'une même source est interdite.

On trouve aussi sur l'étiquette des eaux de source et des eaux minérales :

1. le nom du lieu où est exploitée la source et le nom de la source;
2. l'indication des traitements éventuels;
3. la date de péremption : l'eau en bouteille se conserve de un à deux ans, elle doit être maintenue à l'abri de la chaleur et de la lumière du soleil.

Pour les eaux minérales naturelles (EMN) uniquement :

4. la mention de la composition analytique exprimée en mg/l, précisant les constituants caractéristiques tels qu'ils figurent dans le dossier introduit pour l'obtention de l'autorisation de mise dans le commerce.
5. des informations sur leur minéralisation.

Les coûts de l'eau en bouteille

L'eau en bouteille coûte de 200 à 500 fois plus cher que l'eau de distribution. Un litre d'eau en bouteille coûtera de 20 centimes à plus d'un euro, là où l'eau de distribution ne coûte qu'un demi centime au litre ! (0,005 €/litre ou 5 € par m³). Ce que l'on paye : l'emballage, le traitement, le transport et... la publicité.

En outre, les eaux en bouteille présentent un coût pour l'environnement :

- consommation de matières premières et d'énergie pour la fabrication de l'emballage, l'embouteillage, le transport;
- pollution liée à la production et au transport;
- production de déchets: environ 200 bouteilles de 1,5 l par an et par ménage.

Pour diminuer cet impact, mieux vaut privilégier les eaux locales (il y a plusieurs marques belges et même wallonnes) et acheter son eau en bouteilles consignées. De nombreuses marques vendent encore des bouteilles d'un litre en verre consignés, bouteilles qui seront lavées pour être réutilisées. Si les bouteilles en plastique jetable sont recyclées, on constate que dans la plupart des cas la consigne reste plus intéressante d'un point de vue environnemental. Inconvénient: les bouteilles sont en verre et donc, plus lourdes. En Allemagne les bouteilles consignées sont également disponibles en plastique.

[Voir fiche n° 50 : «Les emballages pour boissons».](#)

Les arguments «santé»

Les eaux minérales naturelles peuvent prétendre à des bénéfices pour la santé. Les mentions autorisées au niveau européen sont :

- Convient pour la préparation des aliments des nourrissons (uniquement sur avis du Conseil supérieur d'Hygiène publique)
- Convient pour un régime pauvre en sodium (teneur en Na inférieure à 20 mg/l)
- Peut être laxative (*)
- Peut être diurétique (*)

Stimule la digestion(*)

(*) démontré sur base d'examen

Sont interdites toutes les indications attribuant à une eau minérale naturelle des propriétés de prévention, de traitement ou de guérison d'une maladie humaine.

Bouteille ou robinet?

80% de l'eau du robinet distribuée en Wallonie provient de ressources souterraines (SPW, 2014) protégées en surface de toute pollution sur un certain périmètre. Outre l'ajout de chlore pour garantir sa qualité bactériologique tout au long de sa distribution, celle-ci doit parfois être traitée avant distribution, mais pas toujours. Les résultats d'analyses, tant des distributeurs que de Test-Achats, montrent que c'est une eau de très bonne qualité.

On y retrouve certes des résidus de pesticides (tout comme dans certaines eaux en bouteille par ailleurs), conséquence de la pollution de notre environnement. Elle reste malgré tout une très bonne eau de consommation quotidienne.

Voir aussi [fiche-conseil n°70 : «l'eau du robinet, origine, potabilité»](#)

Pour une consommation quotidienne l'eau en bouteille ne se justifie pas, de manière générale. Elle est plutôt complémentaire à l'eau du robinet, surtout vu son coût par rapport à celle-ci !.

Pour plus d'informations

- FIEB - Fédération Royale de l'Industrie des Eaux et des Boissons Rafrâchissantes asbl - Les eaux minérales naturelles et de source (29/07/2013)
- La consommation belge d'eau embouteillée - chiffres et tendances FIEB: <http://www.fieb-vivf.be/fr/les-eaux/chiffres-et-tendances>
- Les eaux en bouteille : <http://health.belgium.be/>
- Qualité des eaux distribuées par le réseau public en Wallonie, SPW 2014 : <http://environnement.wallonie.be>
- Pesticides (et hormones) dans les eaux en bouteille : www.lemonde.fr
- Directive 2009/54, relative à l'exploitation et à la mise dans le commerce des eaux minérales naturelles : <http://eur-lex.europa.eu>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat [Creative Commons](#)



Des réponses personnalisées à vos questions :
081 730 730 | info@ecoconso.be
www.ecoconso.be

